

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE
avec attribution du CACIB de la FCI et du CACS de la SCC

CACS

LYON

CACIB

EUREXPO CHASSIEU

Avenue Louis Blériot

Dimanche 19 Mai 2019

RENSEIGNEMENTS : 04 78 84 07 22 (de 14h à 17h30 du lundi au jeudi, 17h le vendredi)
actra69@orange.fr

SÉANCE DE CONFIRMATION

SAMEDI 18 MAI 2019

DE 14 H 00 À 17 H 00

POUR LES CHIENS NON EXPOSÉS
INSCRIPTIONS SOUHAITÉES AVANT LE 5 MAIVoir en page 4 ou sur cedia.fr2 CLOTURES DES
ENGAGEMENTS :

■ 19 AVRIL 2019

■ 3 MAI 2019

Engagements Internet :

<https://cedia.fr>

paiement sécurisé

la société canine demande 1,00 € supplémentaire
par transaction pour frais administratifs
(ne pas oublier les justificatifs
pour les classes Travail et Champion)

CAGES GRATUITES EN NOMBRE LIMITÉ

MEILLEUR BABY, MEILLEUR PUPPY,
MEILLEUR VÉTÉRAN, MEILLEUR JEUNE
MEILLEUR ADULTE DE L'EXPOSITION

Entrée des chiens : 8h00

Jugements à horaires :

Les horaires seront disponibles 10 jours avant l'exposition sur
www.cedia.fr. Les chiens devront être présents 1/2 heure avant
l'heure prévue et au plus tard à 11 h.

Concours de Jeunes Présentateurs

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} groupeBerger Blanc Suisse, Bouviers des Flandres,
d'Australie, des Ardennes, Kelpie MORBELLI Jean Jacques
Berger Australien RITTER Claude
SPECIALE CAMILA (Berger de Majorque, Berger Portugais) HINQUE Pascal
Bearded Collie, Border Collie, Schapendoes, Colley, Berger Hollandais,
Chien Loup de Saarloos, Chien Loup Tchecoslovaque, Welsh Corgi,
Berger des Abruzzes, Komondor, Berger de Podhale, Niziny, Bobtail KARCHER Christian
Berger Allemand SANTARNECCHI Joël
Berger des Pyrénées, Chien de Berger Catalan PECOULT Alain
Berger de Beauce GRASSART Nadiège
Bergers de Picardie, de Brie, Belges, Schipperke, Reste du Groupe KERIHUEL Jean Paul2^e groupeSPECIALE BOXER, Pinscher, Schnauzer MELAYERS Jean-Claude
SPECIALE BULLMASTIFF et MASTIFF DE CUYPER Jos (B)
Saint Bernard, Dogue du Tibet THEVENON Benoît
SPECIALE CAMILA (Fila Brasileiro, Montagne Portugais, Cimarron uruguayen,
Tosa, Broholmer, Fila de St Miguel, Mâtin Espagnol, Dogues des Canaries
et de Majorque, Castro Laboreiro, Rafeiro de Alentejo)
Bouviers Bernois, de l'Entlebuch, d'Appenzell, Grand Bouvier Suisse HINQUE Pascal
Cane Corso, Shar Pei MORBELLI Jean Jacques
Dogue Allemand, Rottweiler, Dogue Argentin, Mâtin Napolitain, Dobermann SOULAT Raymond
Bulldog Anglais, Dogue de Bordeaux DENIS Héliène
Terre Neuve, Leonberg, Landseer, Sarplaninac, Berger du Caucase,
Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées PECOULT Alain
Terrier Noir Russe, Hovawart, Reste du groupe KERIHUEL Jean-Paul
Confirmateur juges étrangers SOULAT Raymond3^e groupeSPECIALE STAFFORDSHIRE AMERICAIN JACOPS Sébastien
SPECIALE TERRIERS D'ECOSSE (Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier,
Scottish Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier),
Terriers Révérend et Jack Russell VAN BREMPT Monique (B)
Staffordshire Bull Terrier THEVENON Benoît
SPECIALE FOX TERRIER, Yorkshire Terrier, Bull Terrier, Bull Terrier Miniature,
Airedale Terrier, Border Terrier, Kerry Blue Terrier, Silky Terrier, Terrier Chasse Allemand,
Terrier Brésilien, Bedlington Terrier, Terrier de Manchester, Welsh Terrier,
Sealyham Terrier, Irish Terrier, Soft Coated, Reste du Groupe DUPAS Jean Jacques
Confirmateur juges étrangers DUPAS Jean Jacques4^e groupeTeckels FAVRE René
5^e groupe
SPECIALE CHOW CHOW, SPECIALE SPITZ ALLEMAND ET ITALIEN,
Podenco Ibicenco, Podengo Portugais, Basenji, Cirneco de l'Etna DA SILVA Zeferino (POR)
Samoyède, Chien Norvégien de Macareux, Berger d'Islande, Spitz des Visigoths,
Chien Finnois de Laponie, Akita Inu, Spitz Japonais, Shiba Inu KLEIN Jean-Claude
Chien Nu du Pérou, Chien Nu Mexicain DAOUST Agnès
SPECIALE AKITA AMERICAIN, Eurasier, Husky de Sibérie, Malamute,
Reste du groupe DELERUE Pedro Sanchez (POR)
Confirmateur juges étrangers SOULAT Raymond6^e groupeGriffons Vendéens, Bruno du Jura, Basset des Alpes, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback,
Bleu de Gascogne, Porcelaine, Slovaque, Courant de Schwyz, Courant Polonais,
Chien d'Artois, Beagle, Griffon Nivernais, Basset Hound, Fauves de Bretagne,
Beagle Harrier, Basset Artésien Normand, reste du groupe GENICHON Gérard7^e groupeSPECIALE SETTER IRLANDAIS, Braque Hongrois, Setter Anglais BOUEE Pascal
SPECIALE GRIFFON D'ARRET à Poil Dur KORTHALS,
Epagneul Breton, Petit Munsterlander GALLET LACHAISE
SPECIALE POINTER NICOLAS Pierre
SPECIALE BRAQUE D'Auvergne, SPECIALE SETTER GORDON,
Epagneul de Pont Audemer, Braque Français,
Braque du Bourbonnais, Epagneul Picard, Braque Italien GUILBERT Yves
SPECIALE BRAQUE ALLEMAND MIGNOT Jean Claude
SPECIALE DRAHTHAAR,
Grand Munsterlander, Langhaar, Epagneul Français,
Braque de Weimar et Reste du Groupe LASSANDRE Jean8^e groupeSPECIALE SPANIELS (Welsh Springer, Springer, Cocker Anglais,
Clumber, Cocker Américain, Field, Sussex, Irish Water Spaniels,
Kooikerhondje) JACQUIER GRAVELEAU Catherine
Golden Retriever DE CUIPER Jos (B)
SPECIALE LAGOTTO M. DA SILVA Zeferino (POR)
Barbet, Chien d'Eau Espagnol, Chien d'Eau Portugais,
Chien D'oyseil Allemand, Labrador Flat et Reste du groupe GOUBIE Jacques
Confirmateur juges étrangers GOUBIE Jacques9^e groupeSPECIALE CARLIN et BOSTON TERRIER,
SPECIALE GRIFFON BELGE, GRIFFON BRUXELLOIS, PETIT BRABANCON NUZZO Francesco (I)
SPECIALE EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL (PAPILLON - PHALENE) ESTRU Lydie
SPECIALE CAVALIER KING CHARLES, KING CHARLES SPANIEL TYTGAT Guillaume
Chien Chinois à Crête, Coton de Tulear, Chihuahua poil long et poil court DAOUST Agnès
SPECIALE CANICHE et CHIEN PARTICOLORE,
Bichons Havanais, Bolonais, Maltais, à Poil Frisé, Petit Chien Lion VEYRIER Annie
Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet ARNOULT Daniel
SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS, SPECIALE PETIT CHIEN RUSSE,
Epagneul Japonais, Pékinois et reste du Groupe BARENNE Roger
Confirmateur juges étrangers BARENNE Roger10^e groupeIrish Wolfhound, Barzoï, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Whippet,
Petit Lévrier Italien, Lévrier Afghan, Saluki, Lévrier Irlandais,
Galgo Espagnol, Sloughi BRASSAT LAPEYRIERE Jean-Louis

Races non reconnues par la F.C.I.

SPECIALE BERGER AMERICAIN MINIATURE, SPECIALE BULLDOG CONTINENTAL,
Cursinu, Epagneul de St Usage, Ratier de Prague,
Bruno Saint Hubert Français, Briquet de Provence, reste du groupe KERIHUEL Jean Paul

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA A LYON EUREXPO,
le Dimanche 19 Mai 2019

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens à partir de 8h. Jugements avec horaires à partir de 9h. Tous les chiens devront arriver avant 11h.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 15 heures sur présentation du slip de jugement. Les chiens classés ne pourront pas sortir avant 17 h 00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 20 € par chien.

RESTAURATION - Une restauration rapide et une buvette seront installées à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner la motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte, travail et Champion entrent en concurrence pour l'attribution du CACB

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 19 Avril 2019 (cachet de la poste faisant foi)
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 3 Mai 2019 (date de réception). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir déterminé le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra accorder sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellents des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B. Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la F.C.I. pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laborero, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rotweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneo de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la SCC à l'exception des chiens nés en France après le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT EXPOSITION DE LYON le 19 MAI 2019

**CADRE RÉSERVÉ à la
SOCIÉTÉ**

Renseignements : ☎ 04 78 84 07 22 (de 14h à 17h30 lundi à jeudi, 14h à 17h le vendredi)

**Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la avant le 3 mai 2019 (date de réception) à :
Cédia - Exposition de Lyon - 31230 COUEILLES**

Joindre impérativement :

- Votre règlement **à l'ordre de la ACTRA** par chèque
- Photocopie des justificatifs (champion et travail)
- Photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger.
- Pour les membres de l'Association qui souhaitent bénéficier du tarif préférentiel joindre une photocopie de votre carte de membre 2019.

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Engagements Internet :
https://cedia.fr
paiement sécurisé
la société canine demande
1,00 € supplémentaire
par transaction
pour frais administratifs
(ne pas oublier les justificatifs
pour les classes Travail et Champion)

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Taille
pour : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail : _____

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
 Ne concourant pas Meute Lot de reproducteur Lot d'affixe Paire Couple
 Confirmation (Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Publicité dans le catalogue de l'exposition (à joindre à l'engagement)

1 page 60 € 1/2 page 35 €

Textes, Photos et Règlement sont à adresser avant le 16 avril au secrétariat de l'Exposition

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 19 avril (cachet de la poste faisant foi) et 3 mai 2019 (date de réception)	Jusqu'au 19 Avril 2019		Jusqu'au 3 Mai 2019		Sommes adressées
	Non Membre	Membre ACTRA	Non Membre	Membre ACTRA	
Pour le 1 ^{er} chien catalogue compris 4€	43 €	40 €	52 €	50 €	
Pour le 2 ^e et 3 ^e chiens chacun	38 €	34 €	48 €	44 €	
Pour le 4 ^e et suivant chacun	36 €	32 €	46 €	42 €	
Puppy, baby, vétéran	25 €	25 €	35 €	35 €	
Ne concourant pas <small>(doit accompagner un chien engagé - ne pourra être ni jugé ni présenté).</small>	15 €		15 €		
<small>Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran, baby et puppy ne peuvent être les premiers inscrits</small>					
Lot d'affixe, lot de reproducteur, paire, couple	15 €		25 €		
Meutes avec 6 chiens en individuelle	75 €		85 €		
Chien supplémentaire dans la meute	20 €		25 €		
<i>Réduction aux membres de l'ACTRA joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2019</i>					Total :
Entrée accompagnateur	5 € x				
Cotisation ACTRA : 18,30 € (facultative) - Chèque à part					
Règlement par <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP					
Libellé au nom de l'ACTRA					
Etrangers uniquement mandat international exclusivement (joindre copie)					

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

**Classes Travail et Champion : voir précisions au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.**

**Si vous engagez dans les classes champion ou travail
PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies
des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).**

**En l'absence de ces justificatifs,
le chien sera inscrit en classe ouverte.**

Cages gratuites en nombre limité

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Aucun engagement ne sera accepté après le 3/05/19

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense : le chien doit avoir obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge et de Bavière :

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Joindre **copie de l'attestation SCC** (pour la classe travail - pas de copie de carnet de travail) ou **copie du titre de champion** (pour la classe champion).

EN L'ABSENCE DE CES JUSTIFICATIFS (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

SÉANCE DE CONFIRMATION LYON

SAMEDI 18 MAI 2019 de 14h00 à 17h00

(concerne uniquement les chiens non engagés à l'exposition)

EUREXPO CHASSIEU
avenue Louis Blériot

RENSEIGNEMENTS : 04 78 84 07 22 (14H À 17H30 DU LUNDI AU JEUDI, 17H LE VENDREDI)

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS PAR COURRIER : 5 MAI

CONFIRMATIONS : votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec

- sa **fiche d'identification**

- son **certificat de naissance** de la Société Centrale Canine

- le **certificat de vaccination anti-rabique** pour les chiens de 2^e catégorie

- ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli

(téléchargeable sur centrale-canine.fr - DOCUMENT - FORMULAIRES)

S'inscrire par : - Internet <https://cedia.fr>

- **courrier : Découpez le coupon ci-dessous et renvoyez-le à :**

**Association Canine Territoriale "Rhône-Alpes" 269 rue Francis de Préssensé 69100 Villeurbanne
accompagné de votre règlement**

**+ enveloppe timbrée (tarif 20 gr. en vigueur) à votre adresse pour recevoir votre carte d'entrée
en cas d'absence, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés**

Demande d'Engagement à la séance de confirmation (14h00 - 17h00)

Un chien par feuille, photocopies correctes acceptées.

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom/Prénom du Propriétaire : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

- le règlement, par **chèque**,
est à libeller à l'ordre de **A.C.T.R.A.**

Tarif par chien : 40 €